MODALITES DE RESERVATION

Le locataire retient le meublé en versant à titre d'arrhes régler par chèque bancaire, postal ou par mandat, libellé à l'o	
La réservation deviendra effective si le loueur reçoit un exemet signé avant le/ accompagné du versemen	
Solde payable en début de séjour : €	
Le présent contrat est établi et envoyé au candidat locataire en 2 exemplaires.	J'ai pris connaissance des conditions générales de location ci-dessous.
Fait le/	Fait le/ A
Le Loueur:	Le Locataire :

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1) Capacité d'accueil et utilisation du meublé Le nombre de locataires ne pourra dépasser la capacité d'accueil figurant au contrat sauf accord préalable du loueur. Chaque personne supplémentaire non prévue au contrat peut faire l'objet d'un complément de charges. La location conclue par le présent contrat ne pourra bénéficier à des tiers.

(4), (5) Voir conditions générales de location.

2) <u>Règlement des charges</u> Le paiement des charges prévues par consommation au compteur s'effectuera à la fin du séjour conformément aux tarifs de base en vigueur à cette période.

3) <u>Etat des lieux et caution</u> Un état des lieux peut être fait en votre présence lors de votre arrivée et départ. Le dépôt de garantie figurant éventuellement au contrat sera demandé au début du séjour en plus du solde.

4) Réservation

La réservation devient ferme lorsque le loueur a reçu les arrhes ainsi qu'un exemplaire du contrat daté et signé avant la date précisée sur ce dernier. Au delà de cette date, la proposition de location sera annulée et le loueur disposera du meublé à sa convenance.

5) Annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

Du fait du locataire :

- a) Avant l'entrée des lieux : les arrhes restent acquises au loueur
 - b) Lors de l'entrée des lieux : les arrhes restent acquises au loueur, à condition que le meublé corresponde en tous points aux termes du contrat.

Du fait du loueur :

- a) Avant l'arrivée des locataires : le loueur reverse aux locataires le double des arrhes qu'il a perçu.
- b) A l'arrivée des locataires : le loueur se réserve le droit de refuser la location de son meublé aux locataires qui ne se conformeraient pas aux termes du contrat établi. Dans ce cas, les locataires ne pourraient prétendre au remboursement de leurs arrhes.

CONTRAT DE LOCATION

A l'usage des loueurs en meublés et de leurs locataires

Entre le loueur		Et le locataire
M:		M:Ádresse:
Code Postal:Ville	•••••	Code Postal :Ville :
,		Nbre(s) Adulte(s): Nbre(s) Enfant(s):
<u>Identification du meublé</u> • Classement suivant l'arrêté ministériel du 02	2/08/2010 : □1 *	: □2* □3* □4* □5*
• N° d'identification :	du	
• Déclaration en Mairie du :		
• Adresse :	'ille :	
CONDITIONS DE LOCATION		
Entre les soussignés, il a été convenu et arrê	eté ce qui suit :	
Durée de la location saisonnière : du/ àH au/ àH pour le meublé ci-dessus mentionné. Au prix de :€		
□ Comprenant toutes charges □ Auquel s'ajoute un forfait : eau, gaz, électric □ Auquel s'ajouteront les dépenses en eau, gaz	cité, chauffage de z, électricité et cha	:€ auffage facturées en fin de séjour (2)
Dépôt de garantie (3) : oui □ non □ Mont La taxe de séjour est non comprise et à régler s Animaux admis oui □ non □	ant :€ Mo sur place au taux o	ode de restitution : le :€ par jour et par personne.
Suppléments ou services payants éventuels :		Durée :
	□ Ménage □ Draps	Durée :
	□ Linge de Toi	lette Durée: Prix:€
	□ Linge de Tal □ Matériel pou	ole Durée: Prix:€ Durée: Prix:€

(1), (2), (3): Voir conditions générales de location.

ETAT DESCRIPTIF DU MEUBLE

I – Principales caractéristiques du meublé

Construction: Neuve
d'un parking Privatif □ Commun □ d'un emplacement de voiture à proximité □
Le meublé dispose : d'un balcon □ d'une loggia □ d'une terrasse □ Superficie :m2
II - Situation du meublé dans la localité
Le meublé est : isolé □ dans un hameau □ dans un village □ dans une ville □
Distance des principaux services : Etablissement Thermalkm Centre Villekm Médecinkm Aéroportkm Hôpitalkm Centre Commercialkm Gare SNCFkm Laveriekm Gare Routièrekm Autreskm Eventuels inconvénients de voisinage : bruit : odeurs :
III – Descriptif du meublé
Pièce de séjour : indépendante □ studio □ Surface :
Chambre 1 : indépendante □ Surface :
Chambre 2: indépendante □ Surface:
Traversin □ Oreiller □ Matelas protégé □ Couverture □ 1 lampe de chevet par couchage □

Chambre 3 : indépendante □ Surface :
Traversin □ Oreiller □ Matelas protégé □ Couverture □ 1 lampe de chevet par couchage □
Agencement de la cuisine : séparée : coin cuisine dans la pièce principale : Surface :
Equipement sanitaire : Surface :
Divers : Téléphone : A l'intérieur du meublé □ Numéro :
Documentations pratiques et touristiques ,
Equipements de loisirs (intérieurs et extérieurs) attachés au meublé :

3

2

^{*} Les salles d'eau doivent être en local clos et aéré.